

**Réponse au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts**  
**« Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche »**

*Rapport-préavis N° 2017/24*

Lausanne, le 15 juin 2017

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

**1. Objet du rapport-préavis**

Par le présent rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts intitulé « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ». Déposé le 28 novembre 2014, ce postulat a été pris en considération le 5 janvier 2016 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Relevant la diversité des missions des bibliothèques et leur rôle culturel et social, les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité d'une ouverture des bibliothèques le dimanche.

**2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport-préavis</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>3. Préambule</b>	<b>2</b>
<b>4. Réponse au postulat</b>	Erreur ! Signet non défini.
4.1 Une politique globale comme condition du succès	2
4.2 Horaires d'ouverture des bibliothèques : constats	3
4.3 Ouvrir le dimanche : pour un projet pilote	4
<b>5. Cohérence avec le développement durable</b>	<b>5</b>
<b>6. Aspects financiers</b>	<b>5</b>
6.1 Incidences sur le budget d'investissement	5
6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement	5
<b>7. Conclusion</b>	<b>6</b>

### 3. Préambule

Les postulants soulignent que la question de l'ouverture des bibliothèques le dimanche mérite débat et demandent donc à la Municipalité de se prononcer sur la mise en place d'une telle prestation. Au service de l'éducation, de la culture et de l'information, l'offre des bibliothèques, et l'accueil professionnel qui l'accompagne, sont gages d'épanouissement individuel. Dans le contexte social présent, la question doit être effectivement circonscrite à la question de prestations culturelles de service public, non marchandes, dans leur rapport aux sociabilités.

### 4. Réponse au postulat

#### 4.1 *Une politique globale comme condition du succès*

Sur le plan strict du rôle des bibliothèques de lecture publique, la Municipalité partage entièrement le point de vue des postulants. Depuis 2011, elle a déjà eu l'occasion d'affirmer, notamment par la mise en place de la politique du livre et de la lecture<sup>1</sup>, qu'elle leur confère un véritable rôle culturel et social. A travers l'offre documentaire, les services numériques et les très nombreuses actions de médiation, une approche cohérente a été mise en place pour favoriser lecture, écriture et soutien à la création comme à la librairie. Les résultats de cette politique sont très encourageants : les prestations des bibliothèques ne fléchissent pas, l'offre se diversifie, le succès public est au rendez-vous. Actuellement, les bibliothèques de la Ville mettent à disposition du public près de 300'000 documents, y compris numériques, couvrant toutes les disciplines, tous les genres et pensés pour tous les âges, dans une grande variété de langues. Le réseau fondé sur un lectorat actif d'environ 25'000 personnes, avec 4'000 nouvelles inscriptions annuelles, dénombre plus de 800'000 prestations par année, en dépit d'une concurrence féroce entre les différents objets désormais largement numériques, qui s'offrent aux individus pour l'affectation de leur temps libre.

Compte tenu de l'offre documentaire qui privilégie toujours plus la qualité à la quantité, les efforts pour que cette politique à effectifs constants puisse être un succès nécessitent un environnement attractif. Cet environnement est fondé sur trois piliers : un outil numérique adapté à la gestion d'un réseau de bibliothèques, des espaces correspondant aux attentes des publics et des heures d'ouverture conformes aux pratiques sociales.

Sur ces trois axes, la Municipalité a également veillé à soutenir les équipes des bibliothèques de la Ville. Le préavis N° 2013/52<sup>2</sup> a permis de renouveler avec succès le logiciel de gestion des collections, de créer un portail Internet pour faciliter le suivi individuel des emprunts, inciter à réserver les documents et offrir des ressources numériques (e-books, presse en ligne, auto-formation, prêt de tablettes et liseuses). La mise en place de la technologie RFID avec des bornes d'emprunt en self-service, va compléter cette mutation technologique pour faciliter l'autonomie des utilisateurs des bibliothèques et remettre l'échange entre bibliothécaires et publics au premier plan des missions.

---

<sup>1</sup> Rapport-préavis N° 2014/18 « Pour une politique publique du livre et de la lecture. Réponse au postulat de Madame Caroline Alvarez : "Promotion de l'attribution de subventions pour l'édition d'œuvres littéraires d'auteurs lausannois" ».

<sup>2</sup> Préavis N° 2013/52 « Remplacement du système de gestion de l'information des bibliothèques de la Ville de Lausanne ».

Sur le plan spatial, la Municipalité a agi et continue d'agir pour améliorer les conditions d'accueil des publics. Après l'ouverture des sites d'Entre-Bois (2003) et de Chailly (2008), en janvier 2016, c'est l'équipe de la bibliothèque de Grand-Vennes qui a pu être transférée sur la place de la Sallaz, au cœur d'un quartier en pleine reconfiguration<sup>3</sup>. La construction ex nihilo d'un espace pensé pour accueillir une bibliothèque alliant élégance des lieux, plaisir du séjour et activités de prêt a été fondamentale. Dans ce cadre, au-delà de l'effet de nouveauté, ce nouveau positionnement dans un espace bien desservi par les transports publics et associant logements et activités commerciales, a permis de multiplier par deux le volume des prestations par rapport à l'ancienne implantation.

De plus, le projet de la Maison du livre et du patrimoine dans le Flon se profile et constitue une réponse stratégique au renforcement de l'attractivité des bibliothèques comme des archives ou du Centre BD de la Ville<sup>4</sup>. Ce bâtiment, fédérateur des activités menées dans les bibliothèques Chauderon et Jeunesse, offrira 50% de surfaces publiques supplémentaires avec des aménagements mobiliers pensés pour tenir compte des demandes pressantes d'espaces pour travailler, échanger, surfer, lire ou se restaurer. Un bâtiment qui autorisera aussi une programmation culturelle diversifiée, grâce à la possibilité d'utiliser l'atrium, l'auditorium et le bar dans un cadre indépendant de l'ouverture au public des bibliothèques ou des archives.

Ce dernier point mène directement au dernier pilier sans lequel la politique menée échouerait : les heures d'ouverture. Si le nombre d'utilisateurs des espaces et des services justifient les investissements consentis par la collectivité, leur nombre dépend aussi de l'amplitude des heures d'ouverture assurées. Il faut même aller plus loin : volume, actualité et mise en valeur de l'offre documentaire, surface utile, qualité architecturale et mobilière, nombre de places assises, temps d'attente au guichet et environnement extérieur, sont autant de variables qui déterminent, avec les horaires, un point d'équilibre dans l'usage des lieux. En somme, il est vain de penser pouvoir multiplier significativement la fréquentation d'une bibliothèque sans modification forte d'un ou plusieurs des paramètres évoqués. Il faut aussi reconnaître qu'une telle démarche a un impact sur les effectifs nécessaires à la bonne marche du service offert.

#### 4.2 *Horaires d'ouverture des bibliothèques : constats*

Les bibliothèques de la Ville de Lausanne sont structurées en réseau comptabilisant six bibliothèques et un bibliobus.

Le nombre moyen d'heures hebdomadaires du réseau est de 44 heures 30 minutes (sans tenir compte des ouvertures simultanées), tous les jours sauf le dimanche. A l'échelle helvétique, cela situe le réseau lausannois au 26<sup>e</sup> rang parmi les 118 bibliothèques publiques de communes de plus de 10'000 habitants recensées en 2015. La moyenne des 26 premières bibliothèques est de 52 heures. Sur l'ensemble des bibliothèques suisses de cette catégorie, la moyenne est de 33 heures et la médiane de 30 heures.

---

<sup>3</sup> Préavis N° 2013/38 « Projet de construction de 2 bâtiments conformes au standard "Minergie-Eco®", comprenant 28 logements, un local d'activités, une bibliothèque de quartier, une garderie de 22 places, un parking de 88 places, dont 68 publiques et vingt privées, sis avenue de la Sallaz 53 et 55. Constitution d'un droit de superficie en faveur de la Société Immobilière Lausannoise pour le logement S.A. – SILL – Octroi d'un cautionnement solidaire en faveur de la SILL ».

<sup>4</sup> Préavis N° 2012/31 « Liaison Vigie-Gonin dans le cadre du réseau-t. Constructions coordonnées du pont et de la Maison du Livre et du Patrimoine. Conventions d'échanges fonciers » et Rapport-préavis N° 2014/9 « Plan de quartier Maison du Livre et du Patrimoine concernant les terrains compris entre la rue des Côtes-de-Montbenon, la rue de la Vigie, l'avenue Jules-Gonin, l'avenue Jean-Jacques-Mercier et la parcelle 628 – Abrogation partielle du Plan partiel d'affectation n° 697 du 22 décembre 1999 concernant la Plate-forme du Flon – Réponse à la pétition de M. Guillaume Morand et consorts ».

A titre de comparaison, selon le même critère, les bibliothèques des collectivités françaises de plus de 100'000 habitants ouvrent en moyenne 41 heures par semaine selon la dernière enquête disponible (données 2014). On donne ci-dessous un aperçu de la donne horaire de quelques bibliothèques emblématiques du paysage suisse :

<b>Institution</b>	<b>Ouverture hebdomadaire</b>
EPFL Learning Center	119 heures (tous les jours)
BCU Lausanne – Riponne	79 heures (fermée le dimanche)
Zentral Bibliothek (Zurich)	76 heures (tous les jours)
GGG Stadbibliothek (Bâle)	60 heures (tous les jours)
Kornhausbibliothek (Berne)	43 heures (fermée dimanche et lundi)
Bibliothèque municipale de la Cité (Genève)	43 heures (fermée dimanche et lundi)

Il faut analyser ces données avec circonspection pour plusieurs raisons. Comme le montre ce tableau, les ouvertures les plus larges sont liées à des bibliothèques universitaires dont les missions et les moyens diffèrent sensiblement des bibliothèques de lecture publique.

De plus, les villes n'ont pas toute une structure en réseau et la statistique ne permet donc pas de mesurer le rapport entre le volume d'emploi et le volume global d'heures d'ouverture au public.

Par ailleurs, l'accueil en bibliothèque ne se limite pas aux horaires publics. Enfin, certains services ne sont pas proposés sur toute l'amplitude d'ouverture dans les institutions les mieux dotées. A titre d'exemple, la bibliothèque cantonale à la Riponne n'assure un accueil avec guichet de prêt que durant 41 heures par semaine. Les machines et les boîtes de retour permettent de faire face aux besoins de la population sans présence de personnel qualifié.

Pour les bibliothèques de la Ville de Lausanne qui, selon les sites et les jours, ouvrent entre 10h et 14h, les matinées sont largement exploitées pour les accueils de groupe, ce qui peut s'apparenter à une ouverture publique. En effet, pour le personnel concerné, ce temps n'est alors pas consacré aux travaux de coordination, de logistique, de gestion des collections, de règlement des contentieux, de communication (pages web, réseaux sociaux), comme de préparation des activités de médiation, toutes choses qui structurent l'activité de back-office, travail essentiel trop souvent minimisé, voire oublié, en certaines périodes : l'image de la bibliothécaire, bénévole et dévouée n'ayant qu'à ouvrir et fermer son local pour assurer un accueil, a longtemps perduré. En 2016, on a dénombré 831 accueils de groupes notamment scolaires.

Ces constats démontrent que l'institution lausannoise est bien positionnée en matière d'accueil et de médiation. Il demeure que l'élargissement des heures d'ouverture au dimanche s'inscrit dans la recherche nécessaire d'une adaptation constante aux temps de vie de la population.

#### *4.3 Ouvrir le dimanche : pour un projet pilote*

En tant que lieux de vie et d'information, les bibliothèques doivent s'adapter aux mutations sociétales (numérique, rapport au temps et au travail, nouveaux modèles familiaux et vieillissement démographique). Ouvrir le dimanche, c'est ouvrir plus et mieux. De ce fait, la Municipalité soutient un projet pilote sur trois ans. Au terme de ce projet, elle se prononcera sur la possibilité d'élargir cette prestation. Le projet pilote suivra le modèle suivant :

- ouverture d'un site de quartier, à raison de 10 dimanche par année compte tenu des vacances. La bibliothèque de La Sallaz est retenue ;
- ouverture du site pendant cinq heures publiques ;

- accueil professionnel assuré par un-e bibliothécaire (niveau HES) épaulé-e par un-e étudiant-e en cours de formation (HES, Université), engagés six heures par dimanche pour garantir ouverture et fermeture du site dans de bonnes conditions. A cela s'ajoutent les besoins de formation initiale et continue durant toute la durée du contrat, pour maîtriser les outils informatiques, les directives liées à l'accueil, connaître les collections. Pour le bibliothécaire appelé à exercer une gestion complète du site le dimanche, un temps de coordination en dehors du dimanche, avec les cadres du service et les partenaires appelés à faire des activités les dimanches, est nécessaire. De ce fait, le taux annuel d'engagement est de 0.05 ept pour le bibliothécaire et de 0.04 ept pour l'étudiant-e ;
- programmation d'activités de médiation culturelle pour faire de cette ouverture publique (deux à trois heures), un moment attractif, qui permette d'offrir un accueil non limité aux prestations d'emprunt et de séjour. Une programmation ciblant à la fois les familles et les personnes âgées et impliquant les associations de quartier dans la mesure du possible ;
- nettoyage du site (sanitaires, sols) à raison de deux heures par dimanche, soit un total de 20 heures par année. Le travail de nettoyage est programmé le lundi matin suivant l'ouverture dominicale du site.

Ce modèle a été retenu compte tenu de l'état actuel de fonctionnement du réseau : en effet, le personnel des bibliothèques Chauderon et Jeunesse est déjà engagé les samedis et ne peut être sollicité le dimanche. Dans les sites de quartier, afin de préserver les accueils de groupes et les animations scolaires, il n'est pas possible de fermer un jour en semaine pour compenser l'ouverture du dimanche.

## **5. Cohérence avec le développement durable**

Le XXI<sup>e</sup> siècle valorise l'économie du partage et des nouveaux modes de vie sensibles à des formes de consommation collaboratives. Les principes anciens des bibliothèques sont au cœur d'une telle vision.

Ouvrir une bibliothèque le dimanche participe donc des actions visant à favoriser des usages mixtes des espaces publics, par l'encouragement à des échanges de proximité entre particuliers, sans objectif financier, pour un enrichissement culturel et social, ce qui est en parfaite cohérence avec les principes de développement durable de la Ville de Lausanne.

## **6. Aspects financiers**

### *6.1 Incidences sur le budget d'investissement*

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

### *6.2 Incidences sur le budget de fonctionnement*

Le projet pilote passe par l'engagement en contrat de durée déterminée d'un-e bibliothécaire, d'un-e étudiant-e et d'un-e nettoyeur-se. A ces frais, s'ajoutent des prestations de tiers pour financer le programme de médiation culturelle. Le montant global de l'opération se chiffre à CHF 45'000.-, sur trois ans.

	2018	2019	2020	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.1	0.1	0.1	0.1
<b>(en milliers de CHF)</b>				
Charges de personnel	10.0	10.0	10.0	30.0
Charges d'exploitation	5.0	5.0	5.0	15.0
Charges d'intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0
Amortissement	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total charges suppl.</b>	<b>15.0</b>	<b>15.0</b>	<b>15.0</b>	<b>45.0</b>
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total net</b>	<b>15.0</b>	<b>15.0</b>	<b>15.0</b>	<b>45.0</b>

## 7. Conclusion

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2017/24 de la Municipalité, du 15 juin 2017 ;

où le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour l'étude d'une ouverture des bibliothèques le dimanche ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter